

Volume horaire du cycle 2 (CP-CE1-CE2)

Ces horaires ne sont pour le moment que des projets. Ils seront soumis au vote du CSE en même temps que les programmes.

Domaines disciplinaires	Durée annuelle	Durée hebdomadaire moyenne
Français *	360 heures	10 heures
Mathématiques	180 heures	5 heures
Langue vivante	54 heures	1 heure 30
EPS	108 heures	3 heures
Arts plastiques et visuels, éducation musicale	72 heures	2 heures
Questionner le monde, enseignement moral et civique**	90 heures	2 heures 30
Total	864 heures	24 heures

* Français : 10 heures hebdomadaires sont consacrées à des activités quotidiennes d'oral, de lecture et d'écriture qui prennent appui sur l'ensemble des champs disciplinaires.

** Enseignement moral et civique : 36 heures annuelles, soit 1 heure hebdomadaire dont 0h30 est consacrée à des situations pratiques favorisant l'expression orale.

Le temps hebdomadaire consacré aux récréations ne saurait excéder 2 heures. La durée de chaque récréation est à moduler en fonction de la durée de la demi-journée. Le temps dévolu aux récréations est à imputer de manière équilibrée dans la semaine sur l'ensemble des domaines disciplinaires.

Volume horaire des niveaux CM1 et CM2 du cycle 3

Ces horaires ne sont pour le moment que des projets. Ils seront soumis au vote du CSE en même temps que les programmes.

Domaines disciplinaires	Durée annuelle	Durée hebdomadaire moyenne
Français *	288 heures	8 heures
Mathématiques	180 heures	5 heures
Langue vivante	54 heures	1 heure 30
EPS	108 heures	3 heures
Sciences et technologies	72 heures	2 heures
Arts plastiques et visuels, éducation musicale, histoire des arts	72 heures	2 heures
Histoire et géographie, enseignement moral et civique **	90 heures	2 heures 30
TOTAL	864 heures	24 heures

* Français : 12 heures hebdomadaires sont consacrées à des activités d'oral, de lecture et d'écriture qui prennent appui sur l'ensemble des champs disciplinaires.

** Enseignement moral et civique : 36 heures annuelles, soit 1 heure hebdomadaire dont 0h30 est consacrée à des situations pratiques favorisant l'expression orale.

Le temps hebdomadaire consacré aux récréations ne saurait excéder 2 heures. La durée de chaque récréation est à moduler en fonction de la durée de la demi-journée. Le temps dévolu

aux récréations est à imputer de manière équilibrée dans la semaine sur l'ensemble des domaines disciplinaires.

Grilles horaires des enseignements obligatoires applicables aux élèves du niveau sixième du cycle 3

Enseignements	Horaires hebdomadaire
Education physique et sportive	4 heures
Enseignements artistiques* (arts plastiques + éducation musicale)	1 heure + 1 heure
Français	4,5 heures
Histoire - Géographie - Enseignement morale et civique	3 heures
Langue vivante	4 heures
Mathématiques	4,5 heures
SVT, technologie, sciences physiques	4 heures
Total**	23 + 3 heures***

*Chacun de ces enseignements peut être organisé à raison de 2 heures hebdomadaires sur un semestre.

**S'y ajoutent au moins 10 heures annuelles de vie de classe.

***Ces 3 heures hebdomadaires sont consacrées aux enseignements complémentaires sous la forme d'accompagnement personnalisé.